

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
3 JUILLET 2023**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue au centre communautaire de North Hatley, à 19 h.

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants :

- |                      |                        |
|----------------------|------------------------|
| 1. Michel Desrosiers | 4. Elizabeth FEE       |
| 2. Carrol HALLER     | 5.                     |
| 3. Danielle DUPRÉ    | 6. Andrew J. PELLETIER |

EST ABSENT : David WILSON

FORMANT QUORUM sous la présidence de Marcella DAVIS-GERRISH, Mairesse

AUSSI PRÉSENTS : Benoit TREMBLAY, directeur général et greffier-trésorier et Bruno BÉLISLE, directeur général adjoint.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux des séances du 5 et 12 juin 2023
3. Informations émanant du Conseil
4. Période de questions portant sur les sujets apparaissant à l'ordre du jour

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**

5. Règlement 2023-743 édictant code d'éthique et de déontologie des élus municipaux — Adoption  
*Résolution visant à mettre à jour le règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux*

**RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL**

6. Nomination des préposés à l'émission des certificats d'usager et des certificats de lavage et identification du poste de lavage  
*Résolution visant à nommer les proposés de la station de lavage et à l'émission des certificats de lavage et d'usagers pour la présente saison*
7. Octroi d'un contrat pour une ressource aide-inspecteur pour la saison estivale  
*Résolution visant à s'adjoindre une ressource pour la période estivale*
8. Embauche d'un journalier aux travaux publics  
*Résolution visant à l'ajout d'une ressource aux travaux publics en remplacement du départ de M. McKelvey*
9. Embauche d'une sauveteuse — Plage Pleasant View  
*Résolution visant à l'embauche d'une sauveteuse supplémentaire à la plage.*

**FINANCES ET TRÉSORERIE**

10. Acceptation des comptes à payer
11. Rapports des salaires nets –2023-06
12. Règlement d'emprunt — Concordance des obligations de financement et de courte échéance  
*Résolution visant à faire concorder les règlements municipaux avec le refinancement effectué en juin 2023*

**GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS**

**URBANISME, PATRIMOINE ET ENVIRONNEMENT**

13. Règlement 2023-742 modifiant la numérotation des règlements municipaux applicables par la Sûreté du Québec — Adoption  
*Résolution pour uniformiser la numérotation des règlements dans toute la MRC afin d'en faciliter l'application*
14. PIIA Intermédiaire – 575 rue Hovey (Construction d'une suite hôtelière extérieure / Phase 2)  
*Résolution visant à accepter la présentation d'une nouvelle suite hôtelière*
15. Dérogation mineure – lot # 4 028 922 rue Gardner (Superficie du lot pour une habitation bi-familiale)  
*Résolution visant à accepter une superficie moindre pour permettre la construction d'une habitation bi-familiale*
16. PIIA (aucun secteur spécifique) – lot # 4 028 922 rue Gardner (Construction d'une habitation bi-familiale)  
*Résolution visant l'émission d'un permis de construction d'une habitation bi-familiale*
17. PIIA Intermédiaire – 2060 chemin du Lac (Agrandissement)(2e présentation)  
*Résolution visant le refus d'un projet d'agrandissement*
18. Demande de modification réglementaire – Activités industrielles artisanales (microbrasserie)  
*Résolution visant à modifier la réglementation relative au zonage de la zone C-4 pour permettre l'implantation d'une microbrasserie artisanale*

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**VARIA**

19. Période de questions portant sur des sujets locaux, d'intérêt public
20. Levée de l'assemblée

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
3 JUILLET 2023**

**2023-07-03.01**      **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

MOI, ÉLIZABETH FEE, PROPOSE

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**2023-07-03.02**      **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 5 ET 12 JUIN 2023**

MOI, CARROL HALLER, PROPOSE

QUE le procès-verbal de la séance régulière tenue le 5 juin 2023 ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 juin 2023 soient adoptés après vérification.

**2023-07-03.03**      **INFORMATIONS ÉMANANT DU CONSEIL**

La mairesse et les conseillers informent les citoyens de différents dossiers sur lesquels ils sont intervenus et d'événements à venir.

- ST-JEAN
- FÊTE DU CANADA
- 125<sup>E</sup> DINER EN BLANC
- CONCERTS PARC DREAMLAND
- COMITÉ ENVIRONNEMENT
- COURS DE NATATION
- 
- 
- 

**2023-07-03.04**      **PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES SUJETS APPARAISSANT À L'ORDRE DU JOUR**

INTERVENANTS	OBJETS
MICHAEL ROCHETTE	Q. Dérogation mineure R.
NICOLE RITZER	Q. No questions by email ? R. All questions will be send to the council, all questions will be answered by email. The questions period will be about the people that are in the room. But answering all the questions from all the citizen is important.
JANE MAGHER	Q. Council Meetings will no longer prodcast by zoom R. Only questions in person

**2023-07-03.05**      **RÈGLEMENT 2023-743 ÉDICTANT CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX — ADOPTION**

*Résolution visant à mettre à jour le règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux*

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 5 juin 2023 et que le projet de règlement a été déposé lors de la même séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE ce règlement a pour objet de rendre intégral le règlement du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux en complétant les articles suivants :

- Le code de conduite et interdictions,
- Se conduire avec honneur;
- Conflits d'intérêts,
- La réception et la sollicitation d'avantages,
- L'utilisation des ressources de la Municipalité,
- Les renseignements privilégiés
- L'ingérence

MOI, ANDREW J. PELLETIER, PROPOSE

QUE le règlement intitulé « Règlement 2023-743 d'éthique et de déontologie des employés municipaux » soit adopté.

VOTE POUR :                      VOTE CONTRE :                      ABSTENTION :  
ADOPTION :                      ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
3 JUILLET 2023**

2023-07-03.06

**NOMINATION DES PRÉPOSÉS À L'ÉMISSION DES CERTIFICATS D'USAGER ET DES CERTIFICATS DE LAVAGE**

*Résolution visant à nommer les proposés de la station de lavage et à l'émission des certificats de lavage et d'usagers pour la présente saison*

ATTENDU QUE le règlement municipal concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques prévoit la nomination de préposés à l'émission de certificats de lavage et certificats d'usagers;

ATTENDU QUE la Municipalité doit, par résolution, nommer les préposés;

ATTENDU QUE les préposé(e)s à l'émission des certificats de lavage doivent être identifiés à la MRC Memphrémagog;

ATTENDU QUE les préposé(e)s à la station de lavage procéderont au nettoyage des embarcations;

ATTENDU QUE Mesdames Sofia Van Zuiden et Caitlyn Gerrish ne travailleront pas à titre de préposées à la vente de certificats de lavage et qu'il y a lieu de retirer leurs noms de la liste transmise à la MRC Memphrémagog;

MOI, CARROL HALLER, PROPOSE

QUE Amilya BESSETTE (préposée à l'émission des certificats de lavage), Samuel TURENNE (préposé à l'émission des certificats de lavage et préposé au lavage des bateaux), Annabelle LALONDE-HUMPHREY (préposée à l'émission des certificats de lavage), Gédéon CLOUTIER (préposé au lavage des bateaux), Jackson BRADLEY (préposé au lavage des bateaux) et Hayley MORSE (préposée au lavage des bateaux) soient embauchés pour la période du 1er juin au 9 octobre 2023, selon un horaire hebdomadaire variable, au taux de salaire prévu au budget;

QUE soient retirées Mme Sofia Van Zuiden et Mme Caithlyn GERRISH de la liste des employés de la Municipalité;

QUE soient ajoutés Mesdames Amilya BESSETTE, Annabelle LALONDE-HUMPHREY, Hayley MORSE et Messieurs Samuel TURENNE et Gédéon CLOUTIER à la liste des personnes pouvant émettre des certificats de lavage et des certificats d'usagers

VOTE POUR :                      VOTE CONTRE :                      ABSTENTION :  
ADOPTION :                      ADOPTÉE

2023-07-03.07

**OCTROI DE CONTRAT POUR LES SERVICES D'UN AIDE INSPECTEUR POUR LA SAISON ESTIVALE**

*Résolution visant à s'adjoindre une ressource pour la période estivale*

ATTENDU QUE le nombre de demandes de permis et d'informations diverses augmente significativement durant la période estivale;

ATTENDU QU'afin de répondre adéquatement dans un délai raisonnable, l'inspecteur nécessite une aide extérieure;

ATTENDU QUE le montant nécessaire a été prévu au budget ;

ATTENDU QUE cette ressource a pour but d'accompagner l'inspecteur municipal dans ses fonctions durant la période d'été;

ATTENDU les appels de candidatures et le processus de sélection réalisés afin d'octroyer le contrat à durée déterminée;

ATTENDU QUE la candidature de monsieur Simon PROVENÇAL a été retenue à la suite du processus de sélection.

MOI, DANIELLE DUPRÉ, PROPOSE

QUE le conseil procède à l'octroi d'un contrat à durée déterminée à l'endroit de monsieur Simon PROVENÇAL pour les services d'aide-inspecteur, le tout conformément aux modalités de contrat discutées et acceptées par les parties.

QUE la mairesse MARCELLA DAVIS GERRISH ainsi que Monsieur BENOIT TREMBLAY, Directeur général et greffier-trésorier sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité ledit contrat ;

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
3 JUILLET 2023**

VOTE POUR :                      VOTE CONTRE :                      ABSTENTION :  
ADOPTION :                      ADOPTÉE

**2023-07-03.08**

**EMBAUCHE D'UN JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS**

*Résolution visant à l'ajout d'une ressource aux travaux publics en remplacement du départ de M. McKelvey*

ATTENDU QU'un poste de journalier aux travaux publics est vacant;

ATTENDU l'appel de candidatures et le processus de sélection réalisés afin de pourvoir le poste vacant;

ATTENDU que la candidature de monsieur Jonathan PARÉ a été retenue à la suite d'un processus de sélection;

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE

QUE le conseil procède à l'embauche de monsieur Jonathan PARÉ à titre de journalier aux travaux publics, le tout conformément aux modalités d'emploi discutées et acceptées par les parties, notamment les conditions offertes aux employés du groupe 3, décrites au guide de gestion du personnel, lesquelles seront énumérées dans un contrat établissant les conditions de travail de M. PARÉ.

QUE l'entrée en fonction de monsieur PARÉ soit établie au 26 juin 2023;

QUE monsieur PARÉ soit assujéti à une période de probation de six mois à compter de sa date d'entrée en fonction;

QUE madame la mairesse, MARCELLA DAVIS GERRISH, et le Directeur général et Greffier-trésorier, BENOIT TREMBLAY, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité ledit contrat de travail;

QUE les fonds requis au paiement du salaire de monsieur JONATHAN PARÉ soient puisés à même les disponibilités des postes budgétaires 02.190.00.141, 02.320.00.141, 02.330.00.141, 02.412.00.141, 02.414.00.141, 02.414.01.141, 02.415.00.141 et 02.701.50.141 selon une répartition du travail effectué.

VOTE POUR :                      VOTE CONTRE :                      ABSTENTION :  
ADOPTION :                      ADOPTÉE

**2023-07-03.09**

**EMBAUCHE DE SAUVETEUR — PLAGE PLEASANT VIEW**

*Résolution visant à l'embauche d'une sauveteuse supplémentaire à la plage.*

ATTENDU le processus de recrutement réalisé en vue de pourvoir les postes disponibles pour la prestation des activités à être tenues à la plage Pleasant View au cours de la prochaine saison estivale;

ATTENDU QUE les dépenses reliées aux opérations estivales 2023 de la Plage Pleasant View sont partagées entre la Municipalité et le Canton de Hatley

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE

QUE la Municipalité procède à l'embauche de Yara ABDULRAZA à titre de sauveteuse et monitrice adjointe;

QUE madame ABDULRAZA soit embauchée pour la période du 24 juin au 4 septembre, selon un horaire hebdomadaire variable, à un taux de salaire de 20 \$.

QUE les conditions d'emploi prévues au Guide de gestion du personnel relativement aux employés contractuels soient appliquées

VOTE POUR :                      VOTE CONTRE :                      ABSTENTION :  
ADOPTION :                      ADOPTÉE

**2023-07-03.10**

**ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER**

MOI, ANDREW J. PELLETIER, PROPOSE

D'accepter le paiement des comptes fournisseurs selon le relevé présenté en date du 3 juillet 2023 par le Service de trésorerie, d'une somme de 251 006.73 \$ incluant les comptes de plus de 5 000 \$, selon la liste qui suit :



**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
3 JUILLET 2023**

2023-07-03.12

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT — CONCORDANCE DES OBLIGATIONS DE FINANCEMENT  
ET DE COURTE ÉCHÉANCE**

*Résolution visant à faire concorder les règlements municipaux avec le refinancement effectué en juin 2023*

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité du village de North Hatley souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 616 700 \$ qui sera réalisé le 19 juin 2023, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
2010-549	1 187 900 \$
2012-561	113 700 \$
2010-551	283 400 \$
2023-739	31 700 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéro 2010-549 et 2010-551, la Municipalité du village de North Hatley souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

MOI, ANDREW J. PELLETIER, PROPOSE

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 19 juin 2023;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 19 juin et le 19 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024.	145 400 \$	
2025.	152 200 \$	
2026.	159 200 \$	
2027.	166 600 \$	
2028.	174 500 \$	(à payer en 2028)
2028.	818 800 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéro 2010-549 et 2010-551 soit plus courts que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 19 juin 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

VOTE POUR :                      VOTE CONTRE :                      ABSTENTION :  
ADOPTION :    ADOPTÉE

2023-07-03.13

**RÈGLEMENT 2023-742 MODIFIANT LA NUMÉROTATION DES RÈGLEMENTS  
MUNICIPAUX APPLICABLES PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC — ADOPTION**

*Résolution pour uniformiser la numérotation des règlements dans toute la MRC afin d'en faciliter l'application*

MOI, MARCELLA DAVIS-GERRISH, PROPOSE que le règlement d'amendement aux règlements municipaux applicables par la Sûreté du Québec « Règlement n° 2023-742 modifiant la numérotation des règlements municipaux applicables par la Sûreté du Québec » soit adopté.

VOTE POUR :                      VOTE CONTRE :                      ABSTENTION :  
ADOPTION :    ADOPTÉE



**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
3 JUILLET 2023**

- Le manque de fenestration et de traitement architectural sur la façade avant nuit à l'insertion du bâtiment par rapport aux propriétés avoisinantes ;
- Manque de détails sur l'aménagement du terrain, à cet effet, le CCU demande d'avoir un plan d'aménagement paysager afin d'évaluer le PIIA sur l'aménagement du terrain ;
- Manque de détails sur la nouvelle configuration de l'aire de stationnement ainsi qu'au type de revêtement de cet espace de stationnement.

ATTENDU QUE les membres du CCU recommandent unanimement de refuser le projet dans sa version actuelle afin qu'il soit évalué de nouveau par le comité consultatif d'urbanisme une fois que l'aspect visuel de la façade avant a été amélioré et que les informations supplémentaires préalablement demandées lors du CCU du 18 avril lui ont été fournies.

MOI, DANIELLE DUPRÉ, PROPOSE

QUE le conseil municipal n'autorise pas le projet tel que présenter et invite le demandeur à resoumettre son projet au CCU en tenant compte des commentaires et des demandes d'informations supplémentaires faites par le comité.

VOTE POUR :                      VOTE CONTRE :                      ABSTENTION :  
ADOPTION :                      ADOPTÉE

2023-07-03.18

**DEMANDE DE MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE – ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ARTISANALES (MICROBRASSERIE)**

*Résolution visant à modifier la réglementation relative au zonage de la zone C-4 pour permettre l'implantation d'une microbrasserie artisanale*

ATTENDU QUE la venue de cette entreprise encourage le maintien d'un autre établissement commercial, soit le Pub de La Cie Vilandré ;

ATTENDU QUE la brasserie projetée serait de nature artisanale (moins de 200 m<sup>2</sup>) ;

ATTENDU QUE la présence de cette entreprise concorde avec la vocation touristique du village, par la possibilité de visite des installations et des dégustations des produits fabriqués sur place ;

ATTENDU QUE cette entreprise encourage la présence de commerce local ;

ATTENDU Que cette entreprise augmentera l'offre de produit local ;

MOI, DANIELLE DUPRÉ, PROPOSE

QUE le conseil accepte de procéder à une modification de sa réglementation visant à autoriser l'usage du groupe industriel de classe D) *activité industrielle artisanale*, dans la zone C-4, mais de limiter la superficie de plancher de cet usage à un maximum de 190 m<sup>2</sup> dans le but de conserver la nature artisanale de l'établissement.

VOTE POUR :                      VOTE CONTRE :                      ABSTENTION :  
ADOPTION :                      ADOPTÉE

2023-07-03.19

**PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR DES SUJETS LOCAUX, D'INTÉRÊT PUBLIC**

IL EST POSSIBLE DE POSER DES QUESTIONS VERBALES EN PRENANT SOIN DE DIRE VOS NOMS ET ADRESSE.

CERTAINES QUESTIONS ONT ÉTÉ ADRESSÉES PAR COURRIEL AVANT LA RENCONTRE. CERTAINES RÉPONSES PEUVENT ÊTRE DIFFÉRENTES DU FICHER AUDIO, CAR ELLES ONT ÉTÉ RÉPONDUES APRÈS LA SÉANCE.

INTERVENANTS	OBJETS
<b>QUESTIONS ADRESSÉES PAR COURRIEL</b>	
MIKE MUNKITTRICK	Q. Stationnement payant – suivi du dossier R. Il est trop tard pour cette année.
MIKE MUNKITTRICK	Q. Est-ce que le conseil approuve l'extension des stationnements sur la rue rivière ? R. Oui, il manque de stationnements dans le village
	Q. On doit avoir la confirmation que le centre communautaire restera pareil. R. Rien de finale encore
MIKE DUDGEON 350 RIVER	Q. Pourquoi la dette est sur autant d'années R. La dette est régie en grande partie par le MAMH
MIKE DUDGEON	Q. Pourquoi on a autorisé les stationnements sur une partie de la rue rivière et non sur le total ?

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
3 JUILLET 2023**

	R.	il manque de stationnements dans le village et on doit trouver des endroits
JACQUES CAMPBELL	Q.	La raison d'avoir créé le parc Rivière
	R.	Nous avons discuté pour que le grand stationnement soit payant.
JACQUES CAMPBELL	Q.	Combien on a mis dans les feux d'artifice
	R.	17 000
JACQUES CAMPBELL	Q.	Quelle est la rémunération des élus
	R.	Nous vous invitons à consulter notre site web au sujet du règlement sur la rémunération des élus.
JANE MAGHER	Q.	Feux d'artifice et 125 <sup>e</sup> – Il faut trouver une façon de faire savoir ça à la population. Qu'est-ce qu'on a prévu ?
	R.	Waiting for the band and the rental. The tickets ar being made. There's a beautiful poster for the event.
JANE MAGHER	Q.	Identification des poubelles
	R.	C'est bien trier, mais ils ouvrent pas les sacs pour trier.

2023-07-03.20

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 20H12 les sujets apparaissant à l'ordre du jour ayant été traités ;

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE que la séance soit levée et fermée.

\_\_\_\_\_  
MARCELLA DAVIS-GERRISH  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
BENOIT TREMBLAY  
Directeur général

Je, MARCELLA DAVIS-GERRISH, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.